NATIONS UNIES

CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL

Distr.
LIMITEE

E/CN.4/L.1454*/
12 mars 1979

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Trente-cinquième session
Point 12 a) de l'ordre du jour

Projet de décision proposé par le Président

La Commission décide que le débat relatif au point 12 a) de l'ordre du jour, intitulé "Question des droits de l'homme à Chypre", est renvoyé à la prochaine session de la Commission, au cours de laquelle il lui sera donné la priorité qui convient, étant entendu que les mesures demandées à ce sujet dans les résolutions antérieures de la Commission restent valables, y compris la demande qui a été faite au Secrétaire général de fournir un rapport à la Commission sur leur mise en oeuvre.

*/ Nouveau tirage pour raisons techniques.

GE.79-11517